Nations Unies  $A_{56/957}$ – $S_{2002/572}$ 



Distr. générale 22 mai 2002 Français Original: anglais

Assemblée générale Cinquante-sixième session Point 166 de l'ordre du jour Mesures visant à éliminer le terrorisme international Conseil de sécurité Cinquante-septième année

## Lettre datée du 21 mai 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à attirer votre attention sur les incidents les plus récents survenus dans le cadre de la campagne de terrorisme palestinienne menée actuellement à l'encontre des citoyens israéliens.

Dimanche après-midi, à 16 h 15 environ, heure locale, un terroriste palestinien déguisé en soldat israélien est entré dans un marché de plein air de la ville israélienne côtière de Netanya et a fait éclater des explosifs puissants qu'il portait autour du corps. La bombe était remplie de clous, de vis et d'autres objets visant à causer la plus grande souffrance possible. Elle a entraîné la mort de trois Israéliens et en a blessé une cinquantaine d'autres, dont plusieurs très grièvement. Les organisations terroristes du Front populaire de libération de la Palestine et du Hamas ont toutes deux revendiqué la responsabilité de l'attaque.

En outre, de nombreuses tentatives d'attentats-suicide ont eu lieu au cours des derniers jours. Ainsi, un terroriste palestinien s'est fait exploser hier au carrefour très fréquenté de Taanakhim, opération qui lui a coûté la vie mais n'a pas fait de victimes. Il a fait éclater les explosifs qu'il portait alors que des policiers, avertis par un conducteur passant non loin dont il avait éveillé la suspicion, s'approchaient de lui. Hier également, la police a arrêté une terroriste près de la ville de Tulkarm contrôlée par les Palestiniens. La femme s'apprêtait à commettre un attentat-suicide en territoire israélien.

Ces attaques sont les derniers incidents qui se sont produits au cours de la campagne de terrorisme menée par les Palestiniens, qui a été décrite en détail dans les lettres datées des 8 mai 2002 (A/56/940-S/2002/533), 1er mai 2002 (A/56/936-S/2002/503), 12 avril 2002 (A/56/909-S/2002/415), 10 avril 2002 (A/56/912-S/2002/373), 1er avril 2002 (A/56/895-S/2002/337, 27 mars 2002 (A/56/891-S/2002/322), 26 mars 2002 (A/56/889-S/2002/315), 18 mars 2002 (A/56/880-S/2002/293), 14 mars 2002 (A/56/876-S/2002/280), 11 mars 2002 (A/56/867-S/2002/257), 8 mars 2002 (A/56/864-S/2002/252), 5 mars 2002 (A/56/857-S/2002/257), 8 mars 2002 (A/56/864-S/2002/252), 5 mars 2002 (A/56/857-S/2002/257)



S/2002/233), 4 mars 2002 (A/56/854-S/2002/222), 27 février 2002 (A/56/843-S/2002/208), 20 février 2002 (A/56/828-S/2002/185), 19 février 2002 (A/56/824-S/2002/174), 11 février 2002 (A/56/819-S/2002/164), 8 février 2002 (A/56/814-S/2002/155), 28 janvier 2002 (A/56/798-S/2002/126), 22 janvier 2002 (A/56/788-S/2002/104), 18 janvier 2002 (A/56/781-S/2002/86), 16 janvier 2002 (A/56/774-S/2002/73), 11 janvier 2002 (A/56/771-S/2002/47), 4 janvier 2002 (A/56/766-S/2002/25), 13 décembre 2001 (A/56/706-S/2001/1198), 4 décembre 2001 (A/56/678-S/2001/1150), 30 novembre 2001 (A/56/670-S/2001/1141), 27 novembre 2001 (A/56/663-S/2001/1121), 12 novembre 2001 (A/56/617-S/2001/1071), 5 novembre 2001 (A/56/604-S/2001/1048), 24 octobre 2001 (A/56/506-S/2001/1011), 19 octobre 2001 (A/56/492-S/2001/990), 17 octobre 2001 (A/56/483-S/2001/975), 8 octobre 2001 (A/56/450-S/2001/948), 5 octobre 2001 (A/56/444-S/2001/943), 3 octobre 2001 (A/56/438-S/2001/938), 24 septembre 2001 (A/56/406-S/2001/907), 20 septembre 2001 (A/56/386-S/2001/892), 17 septembre 2001 (A/56/367-S/2001/875), 7 septembre 2001 (A/56/346-S/2001/858), 4 septembre 2001 (A/56/331-S/2001/840), 30 août 2001 (A/56/325-S/2001/834), 27 août 2001 (A/56/324-S/2001/825), 13 août 2001 (A/56/294-S/2001/787), 9 août 2001 (A/56/286-S/2001/780), 8 août 2001 (A/56/280-S/2001/775), 6 août 2001 (A/56/272-S/2001/768), 27 juillet 2001 (A/56/225-S/2001/743), 26 juillet 2001 (A/56/223-S/2001/737), 17 juillet 2001 (A/56/201-S/2001/706), 13 juillet 2001 (A/56/184-S/2001/696), 3 juillet 2001 (A/56/138-S/2001/662), 2 juillet 2001 (A/56/131-S/2001/656), 21 juin 2001 (A/56/119-S/2001/619), 19 juin 2001 (A/56/98-S/2001/611), 18 juin 2001 (A/56/97-S/2001/604), 13 juin 2001 (A/56/92-S/2001/585), 11 juin 2001 (A/56/91-S/2001/580), 4 juin 2001 (A/56/85-S/2001/555), 30 mai 2001 (A/56/81-S/2001/540), 25 mai 2001 (A/56/80-S/2001/524), 18 mai 2001 (A/56/78-S/2001/506), 11 mai 2001 (A/56/72-S/2001/473), 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459), 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

Les autorités israéliennes considèrent que l'Autorité palestinienne porte l'entière responsabilité de l'attentat de Netanya. L'« Opération bouclier de défense » est à l'origine d'un déclin spectaculaire des activités terroristes. Les terroristes palestiniens s'emploient cependant chaque jour à commettre des attentats visant à tuer des civils israéliens. Les dirigeants palestiniens continuent, quant à eux, d'inciter la population palestinienne à la violence et d'appuyer les activités des organisations terroristes plutôt que de s'acquitter de l'obligation qui leur incombe de combattre la terreur. Au cours des dernières semaines, plus de 20 tentatives d'attentats ont été déjouées grâce à l'action concertée des forces de sécurité israéliennes. C'est cette action seule qui permet d'empêcher les terroristes palestiniens d'atteindre leurs cibles.

2 und\_gen\_n0239605\_docu\_n

Bien qu'ils affirment lutter contre le terrorisme, les dirigeants palestiniens n'ont pris aucune mesure concrète pour empêcher une reprise des attaques terroristes visant Israël. L'organisation terroriste du Hamas continue d'exercer ses activités à Gaza pratiquement sans être inquiétée et ses dirigeants sont libres de circuler et de coordonner des opérations terroristes meurtrières. Cette situation perdure malgré les nombreux appels du Hamas en faveur de la guerre sainte et de la destruction d'Israël ainsi que les déclarations répétées de ses dirigeants promettant une nouvelle vague d'attaques contre Israël.

Israël demande à la communauté internationale d'exercer le maximum de pression sur les dirigeants palestiniens pour qu'ils saisissent l'occasion offerte par l'accalmie relative de ces dernières semaines. De nouvelles mesures doivent être prises pour démanteler les organisations terroristes palestiniennes : leurs membres doivent être incarcérés, leurs sources de financement taries et leurs installations détruites. Il est essentiel de supprimer les moyens terroristes dont disposent les Palestiniens si l'on veut que les efforts déployés actuellement aboutissent à la reprise par les parties d'un processus pacifique visant à répondre aux aspirations du peuple palestinien et à trouver une solution durable au conflit.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour de la cinquante-sixième session, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent (Signé) Yehuda Lancry

und\_gen\_n0239605\_docu\_n 3